

Magali S.

Responsable du pôle gestion statutaire  
Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques (Pau)



### Pouvez-vous décrire les principales MISSIONS que vous exercez dans le cadre de votre emploi actuel ?

Je détiens le grade d'attaché principal territorial et assure actuellement les fonctions de responsable du pôle Gestion statutaire au sein des services du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques. Le Centre de Gestion est un établissement public local à caractère administratif créé par la loi et dirigé par un conseil d'administration composé de représentants élus des collectivités du département. Il propose aux collectivités des services d'expertise en mettant à leur disposition du personnel qualifié dans tous les domaines se rapportant à la gestion des ressources humaines. Dans le cadre de ses missions, le Centre de Gestion accompagne au quotidien plus de 900 collectivités et suit le parcours de 9000 fonctionnaires et de plus de 1300 agents contractuels. Il met en œuvre des missions obligatoires et facultatives à l'attention des collectivités affiliées (employant moins de 350 fonctionnaires ou ayant fait le choix de s'affilier à titre volontaire). Par ailleurs, depuis la loi du 12 mars 2012, les collectivités et établissements publics non affiliés (employant plus de 350 fonctionnaires) peuvent adhérer à un socle indivisible de compétences gérées par le Centre de Gestion. Dans notre département, cela représente sept collectivités sur huit qui ont fait le choix d'adhérer au Centre de Gestion au 1er janvier 2014.

Le pôle dont j'assure la gestion, composé de 6 agents, assure plus spécifiquement le renseignement à destination des collectivités territoriales et établissements publics du département sur le statut de la Fonction Publique Territoriale (renseignement par téléphone, messagerie, rédaction de notes d'information, animations de réseaux pour les secrétaires de mairie ou les Directeurs des Ressources Humaines par exemple). Très concrètement, nous détenons un double du dossier administratif de chaque fonctionnaire employé par les collectivités affiliées du département et veillons au bon déroulement des carrières (avancements d'échelon, de grade, positions administratives, ...). Dans ce cadre, nous préparons de nombreux projets de décisions (arrêtés, délibérations, ...).

Nous assurons également la gestion des instances paritaires : Commissions Administratives Paritaires (compétentes pour les décisions d'ordre individuel liées à la carrière de l'agent) et Comité Technique Intercommunal pour les communes de moins de 50 agents (compétent sur les questions d'ordre collectif concernant notamment l'organisation des services). Ces instances doivent être obligatoirement saisies pour avis avant certaines décisions prises par les collectivités territoriales.

A titre personnel, j'ai également la chance de revenir chaque année à l'UPPA pour dispenser des cours sur le Statut de la Fonction Publique Territoriale aux étudiants du Diplôme Universitaire MAGT (préparant au métier de secrétaire de mairie) qui est le fruit d'un partenariat entre le CDG 64 et l'UPPA.

### Pouvez-vous nous raconter votre PARCOURS d'études et vos expériences professionnelles depuis l'obtention de votre licence ?

- 2002-2003 : Maîtrise Administration Economique et Sociale AGT à l'UPPA.
- 2003-2004 : Année de préparation aux concours de la Fonction Publique au Centre de Préparation à l'Administration Générale de l'IEP de Bordeaux.
- 2004-2005 : Master II Administration Territoriale à l'UPPA.
- 2005 : Réussite des concours d'Attaché Territorial et d'Attaché d'Administration Scolaire et Universitaire.
- 2005 à 2008 : Attaché Territorial au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement URA à Ustaritz : Responsable Administratif et Financier.
- 2008 à aujourd'hui : Responsable de pôle au Centre de Gestion 64.
- 2010 : Nomination Attaché principal.

### Pouvez-vous nous indiquer ce que la LICENCE vous a apporté ?

La licence a été une année clé dans mon parcours universitaire puisque c'est cette année-là que j'ai choisi d'orienter mon parcours vers les carrières de la Fonction Publique (en optant pour la spécialité Administration Générale et Territoriale et non Administration et Gestion des Entreprises). Cette année d'étude a en ce sens constitué la 1ère pierre de mon projet professionnel même si, à mon sens, il est indispensable de poursuivre au-delà si on envisage une carrière de cadre dans la Fonction Publique (Territoriale ou autre). Le Master Administration Générale et Territoriale que j'ai suivi par la suite a été, à mon sens, un très bon tremplin (que ce soit pour préparer et réussir le concours d'attaché territorial mais aussi pour l'acquisition de connaissances qui m'ont été, et me sont encore, très utiles dans ma pratique professionnelle).